

CARTE D'IDENTITÉ

LE DEPÔT DU DOSSIER NE SE FAIT QUE SUR RENDEZ-VOUS PRIS EN LIGNE SUR www.monteux.fr

RENDEZ-VOUS LE :	HEURE :
Merci de bien respecter votre rendez-vous !	
Toute annulation se fait sur www.monteux.fr ou au 04.90.66.97.00	

PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR

- Pré-demande en ligne sur le site : ANTS.GOUV.FR

Attention ! Une fois la pré-demande faite, vous devez imprimer le récapitulatif reçu par e-mail et le présenter lors du dépôt du dossier en mairie.

OU CERFA : A remplir le jour du rendez-vous, au stylo noir uniquement (attention ! la date et le lieu de naissance de vos parents vous seront demandés).

- Si renouvellement : Carte d'identité originale + copie

- Si première demande, ou perte/vol : Acte de naissance de moins de 3 mois, si la commune de naissance n'a pas dématérialisé ses actes

Vérifier la dématérialisation sur le site ants.gouv.fr • [CNI-Passeport - Accueil](#) • [Services](#) • [Villes adhérentes à la dématérialisation](#)); ou passeport en cours de validité

- 2 photos de moins de 6 mois identiques (35x45mm) **NE PAS LES DECOUPER** : de face, tête nue, visage bien dégagé (les sourcils et les oreilles doivent être bien visibles), en couleur sur fond clair et uni, sans lunettes, ni piercing, ni boucles d'oreille ; les barrettes ou chouchous ne doivent pas être visibles.

- Original + photocopie d'une facture à votre nom de moins d'un an (électricité, eau, gaz, téléphone fixe ou portable, quittance de loyer d'agence, dernier avis d'imposition sur le revenu, échéancier émis depuis moins d'un an, attestation d'assurance habitation de moins d'un an.)

- En cas d'hébergement fournir copie et original du justificatif de domicile et copie de la carte d'identité de l'hébergeant + attestation d'hébergement

- Si la carte d'identité à renouveler ne peut être présentée (perte, vol, ou autre) :

Timbre fiscal: 25 euros

Achat du timbre fiscal : dans les bureaux de tabac, ou sur le site : ants.gouv.fr lorsque vous effectuez votre pré-demande.

- ENFANTS MINEURS : Mêmes documents + Carte d'identité en cours de validité du parent déposant la demande (original + copie) + livret de famille

- **en cas de divorce** : présenter en plus le jugement dans sa totalité + copie+ l'autorisation et la copie de la pièce d'identité du second parent (si autorité parentale conjointe)

- **en cas de garde alternée** : jugement dans sa totalité + copie (avec mention de la garde alternée), +pièce d'identité + justificatif de domicile de moins de 3 mois **des deux parents.**